

**ECOLE MARIE JOSEPH**36 Rue Monseigneur Alfred Daumas
06300 NICETEL : 04 93 89 08 29
FAX: 04 93 89 89 57Courriel : secretariat@ecolemariejoseph.comdirection@ecolemariejoseph.comSite : <http://ecolemariejoseph.e-monsite.com/>**Les tarifs de l'année 2025-2026****Contribution familiale**

- 72€ / mois (de septembre à juin inclus)

Assurance

- 9.70€ d'assurance scolaire/an

Coopérative

- 18€ / trimestre, soit 54€ / an (sorties, intervenants extérieurs, ...)

Garderie et Etude Surveillée

Les mois de l'année scolaire étant inégaux en jours de classe, le forfait est une moyenne calculée sur l'année.

Les enfants qui sont en classes élémentaires (du CP au CM2) iront en salle d'étude pour faire leurs devoirs de 16h30 à 17h30, **mais attention ce n'est pas une étude dirigée.****Les retards :**

- Au-delà de 17h30 (étude surveillée) les enfants seront envoyés en garderie du soir et facturé 5 €
- Au-delà de 18h, un supplément de 15 € sera appliqué
- Pour les externes, au-delà de 11h30, les enfants seront envoyés à la cantine et le repas sera facturé 10 €

Forfaits mensuels

- N°1 : 17 €
Garderie de 7h30-8h
- N°2 : 20 €
Etude surveillée / garderie maternelle de 16h30 à 17h30
- N°3 : 27 €
Garderie du matin + étude surveillée / garderie maternelle de 16h30 à 17h30
- N°4 : 27 €
Etude surveillée / garderie maternelle + garderie du soir de 16h30 à 18h
- N°5 : 35 €
Toutes les garderies de 7h30 à 18h

Garderie occasionnelle7h30 à 8h00
16h30 à 18h00

5 €

Restauration

- 7.50€ /repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement)
(Sous réserve du maintien de la subvention mairie fixée à 0.675€ par repas – Elle sera déduite de la facturation dès réception)
 - 7.50€ /repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) pour les élèves non-niçois
 - 3.50€/repas pris dans l'enceinte de l'école (frais de surveillance et de fonctionnement) pour les enfants ayant un PAI et apportant leur propre panier repas.
- Au choix : forfaits 1, 2, 3 ou 4 repas/semaine*
- Pas de cantine au mois de juillet*

Restauration occasionnelle

10 € le repas

NB : Seule l'absence de quatre jours consécutifs sera remboursée sur demande écrite des parents et présentation d'un certificat médical.